

No. 233. AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED NATIONS
INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND
AND FINLAND CONCERNING THE ACTIVITIES OF THE
UNICEF IN FINLAND. SIGNED AT PARIS, ON 23 AU-
GUST 1947

Official text: English.

Filed and recorded by the Secretariat on 1 August 1950.

.....

Article IX

PERIOD OF AGREEMENT

This Agreement shall take effect as from the date of the approval by the Executive Board of the Fund of the attached plan of operations . . .

Paris, Aug. 23, 1947.

On behalf of the U.N. International
Children's Emergency Fund:

Maurice PATE
Executive Director

On behalf of the Finnish Government:

Johan HELO
Minister of Finland in Paris

¹ Came into force on 23 August 1947, in accordance with article IX.

TRADUCTION — TRANSLATION

N^o 233. ACCORD¹ ENTRE LE FONDS INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS A L'ENFANCE ET LE GOUVERNEMENT DE LA FINLANDE CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU FISE EN FINLANDE. SIGNÉ A PARIS, LE 23 AOUT 1947

Texte officiel anglais.

Classé et inscrit au répertoire par le Secrétariat le 1^{er} août 1950.

.

Article IX

DURÉE DE L'ACCORD

Le présent Accord prendra effet à partir de la date d'approbation par le Conseil d'Administration du Fonds du plan d'opération joint . . .

Paris, le 23 août 1947.

Au nom du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance:

Maurice PATE
Directeur général

Au nom du Gouvernement de la Finlande:

Johan HELO
Ministre de Finlande à Paris

¹ Entré en vigueur le 23 août 1947, conformément à l'article IX.